

Un impératif absolu : lire le Coran

À l'heure actuelle, en France, plus de sept millions de musulmans se réfèrent à une constitution politico-religieuse qui s'appelle le Coran. Ce livre leur sert de guide suprême, de référence absolue et indiscutable. Des milliers d'imams le répètent en permanence, jour après jour, dans les mosquées, dans les cénacles de formation, dans les prières publiques ou privées : le Coran, livre politico-religieux, prime sur tout autre livre, constitution, loi et autres coutumes.



La question que chacun est en droit de se poser est la suivante : compte tenu de la prééminence du Coran sur tout autre écrit, quel qu'il soit, et compte tenu du nombre considérable de musulmans dans la société française, ce livre est-il compatible avec la Constitution française, les lois, les codes qui régissent notre pays, les coutumes et les valeurs qui sont les nôtres, les modes de pensée et la culture qui nous imprègnent ? Pour le savoir, il est de première nécessité de le lire, afin de savoir s'il correspond ou non aux fondements de notre société.

Opposition frontale

Une analyse précise et objective de ce livre montre à quel point il est en opposition frontale avec de tels fondements. Le Coran comporte des centaines de versets qui, non seulement sont en complète opposition avec notre culture au sens le plus large, mais sont susceptibles d'action pénale dans la mesure où ils constituent une évidente provocation à la haine, à la violence, à la discrimination, au racisme, au sexisme, à l'antisémitisme etc. En voici quelques illustrations.

Sur le plan de la justice, la loi du talion est admise par le Coran, alors que notre droit pénal l'interdit évidemment. L'esclavage est parfaitement justifié dans un certain nombre de circonstances, alors qu'il est réprimé de façon très sévère dans notre pays. Les provocations à la discrimination religieuse et à la haine figurent dans une centaine de versets, s'opposant frontalement aux différentes lois françaises sur le sujet. Plusieurs dizaines de versets relèvent d'un antisémitisme primaire, en opposition flagrante aux lois de 1881, de 1972, de 1990 et de 2004.

Une centaine de versets contient des provocations explicites au meurtre et à la guerre pour cause de discrimination religieuse. Quatre vingt versets sont une véritable provocation à la discrimination sexuelle, assortie de châtiments corporels que l'homme peut exercer assez librement sur la femme. De même, le mensonge peut être assez librement utilisé pour arriver à ses fins.

Une lecture attentive du Coran nous révèle l'incompatibilité évidente de ce livre avec la culture française au sens le plus large et le plus noble.

La docte ignorance des élites

Le problème qui se pose est le suivant : la quasi-totalité des musulmans connaît tout ou partie du Coran, le considère comme supérieur à tout, et sait que ce livre n'est pas compatible avec la société française dans laquelle elle vit, alors que la quasi-totalité des élites françaises n'a jamais ouvert un Coran mais ne cesse d'affirmer doctement que ce livre, qu'ils ne connaîtront jamais, est en parfaite adéquation avec tout ce qui constitue notre pays aux racines chrétiennes. Alain Juppé en offre le plus bel exemple, puisqu'il ne cesse d'affirmer son émerveillement pour le Coran, après avoir révélé publiquement, il y a quelques semaines, qu'il n'avait jamais ouvert ce livre... Quand on aime, on ne lit pas...

Chacun d'entre nous doit donc prendre son courage à deux mains, et prendre le temps de lire un livre ô combien difficile et ennuyeux, mais dont la lecture permettra de savoir ce qu'il contient, et de se faire une idée précise et raisonnée sur son évidente incompatibilité avec notre culture. Le Coran ne se partage pas entre un Coran modéré pour musulmans modérés, et un Coran fondamentaliste pour islamistes jusqu'au-boutistes.

Tous les récents événements, qu'il s'agisse des épouvantables tueries médiatisées (considérées par la classe politico-médiatique comme des événements isolés, effectués par des islamistes égarés) ou des agressions permanentes contre les soldats utilisés depuis des mois pour protéger notamment les synagogues (effectuées par des musulmans ordinaires de quartiers, et totalement ignorées par la classe politico-médiatique pour cette raison) montrent à l'envi que le Coran est un livre unique, valable pour tout musulman, égaré ou pas, et qui doit impérativement être mis en œuvre par chaque musulman.

François Billot de Lochner

Sur ce sujet,

dans notre édition de cette semaine : [Antoine Assaf](#) : « Le Coran a été écrit dans un contexte de guerre »
